



Association  
Départementale de  
Tourisme  
Pédestre du  
Calvados

8 Rue Germaine Tillion  
14000 CAEN  
06 70 17 39 43  
contact@rando-adtpc.com

**Assurance R.C.P.**  
WTW France - Département Sport et Evénement  
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville  
45911 ORLEANS CEDEX 9  
Tél. : 09 72 72 01 19  
fr.ffrandonnee@wtwco.com  
Contrat n° : 41789295M /0002  
**Garantie financière :**  
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution  
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre  
Tel 33(0)1 79 96 63 40  
Contrat n° 4000716162 /1

**FFRandonnée**   
les chemins, une richesse partagée  
Calvados

FFRandonnée Calvados  
Maison Départementale des Sports  
5 Rue Guyon de Guercheville  
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR  
Tél : 02 79 64 20 57 / [calvados@ffrandonnee.fr](mailto:calvados@ffrandonnee.fr)  
[www.calvados.ffrandonnee.fr](http://www.calvados.ffrandonnee.fr)

COMITÉ DÉPARTEMENTAL CO-ORGANISATEUR  
DÉTENTEUR DE L'EXTENSION DE L'IMMATRICULATION  
TOURISME DE SA FÉDÉRATION N° IM 075 100 382

## NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

Caen, le 12 décembre 2025

### Week-end de 3 jours de randonnées (du 9 au 11 juin 2026 2 nuitées) LA HAGUE FR019161

**La sortie est ouverte prioritairement aux adhérents des randonnées douces de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible selon places disponibles aux autres licenciés FFRandonnée de l'association.**

Nombre de participants : 10 au minimum, 18 au maximum.  
Dates : du mardi 9 juin midi au jeudi 11 juin 2026 14 heures 30.  
Déplacements : voitures personnelles.

#### **PROGRAMME :**

Les participants, munis de leur pique-nique, sont attendus à GOURY (50), lieu de départ du séjour, le mardi 9 juin à 12h.

Les trois randonnées prévues sont de l'ordre de 7 km.

Le premier jour, boucle au départ de GOURY.

Le deuxième jour, boucle au départ de DIGULLEVILLE vers la pointe de JARDEHEU, l'après-midi visite au manoir du TOURP.

Le troisième jour, boucle au départ de PORT RACINE via SAINT GERMAIN DES VAUX et visite du jardin de Jacques Prévert, pique-nique et fin de séjour.

#### **HEBERGEMENT :**

L'hébergement sera assuré dans le gîte et les chambres d'hôte Au Bout du Monde AUDERVILLE 50440  
Tel : 02 33 01 56 39, qui assurera la fourniture des petits déjeuners.

#### **COUT DU SEJOUR**

Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre  
23, rue Raspail - 94200 Ivry-sur-Seine- Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agrée et déléguataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Le coût du séjour est fixé à **165 €** par personne prix révisable, en  $\frac{1}{2}$  pension, en chambre double avec sanitaire privé.

Le coût définitif du séjour sera calculé à la fin du séjour, un complément pourra être demandé, mais si excédent de plus de 5.00€, celui-ci sera restitué aux participants.

### **Ce prix comprend :**

- La demi-pension du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du dernier jour.
- Location des draps.
- L'accompagnement des randonnées par des Animatrices de l'Association\*.
- Les visites du manoir du Tourp et du jardin de Jacques Prévert.

### **Ne sont pas compris :**

- Les trois pique-niques du midi,
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage, jusqu'au COTENTIN et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

### **INSCRIPTIONS :**

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

### **ATTENTION :**

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 5 janvier 2026 à l'adresse suivante **Marie-Françoise DUMONT, 54 Rue de la Haie Vigné Escalier 3, 14000 CAEN**. Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de **55 €** (chèque à l'ordre de l'ADTPC).

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 20 janvier 2026. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

### **ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

### **PAIEMENTS :**

Acompte de **55 €** à la préinscription. Date limite **20/01/2026**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le **9 mai 2026**.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'ADTPC.**

## **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :**

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité. Déplacement d'environ 400 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

## **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation faite avant le 09/03/2026 : restitution des sommes versées avec retenue du montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.
- Annulation faite entre le 09/03/2026 et le 09/05/2026 : retenue de l'acompte versé 55€ et du montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.
- Annulation postérieure au 09/05/2026 : retenue de 100% du montant total du séjour.

## **DIVERS :**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

## **CESSION DU SEJOUR :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association .

**\*ANIMATRICES :**

DUMONT Marie-Françoise tél 0675489842

LAIGNIEL Marie-Thérèse tél 0652307451